

Tarification (à remplir par la Mairie / CCAS)

Ressources annuelles 2021

- Revenus annuels du foyer :
 - Monsieur : €
 - Madame : €
- Autres revenus :
 - Revenus fonciers : €
 - Pensions alimentaires perçues : €
 - Allocation logement : €
 - Autres revenus : €

Quotient Familial :

Quotient familial au 1^{er} janvier 2023 : €

Tarif (prix du repas) :

- Restauration à la Blanchardière : €
- Portage de repas (midi) : €
- Portage de repas (soir) : €

Prélèvement automatique :

Adhésion au prélèvement automatique : Oui (joindre autorisation de prélèvement et RIB) Non

Si oui, date souhaitée pour le prélèvement : 5 15 25

Adresse de facturation (si différente du bénéficiaire)

Nom :
Prénom :
Adresse :
Complément d'adresse :
Ville :

J'ai bien pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à le respecter.

Fait à Sautron, le

Signature du bénéficiaire

④



C.C.A.S de Sautron
☎ 02.51.77.86.96
contactccas@sautron.fr

Dossier d'inscription restauration Seniors Année 2023

Le Bénéficiaire

Nom :
Prénom :
Adresse :
Complément d'adresse :
Ville : 44880 SAUTRON
Tél : Portable :
Mail :
Date de naissance :
Situation familiale : Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Célibataire

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom :
Prénom :
Adresse :
Complément d'adresse :
Ville :
Tél : Portable :
Mail :
Lien avec le bénéficiaire (fils, fille, voisin, ami,...)

Médecin traitant

Nom :
Adresse :
Ville :
Tél :

①

Restauration Blanchardière



Jours de fréquentation :

Lundi
 Mardi
 Mercredi
 Jeudi
 Vendredi

Toute modification doit être signalée 48h à l'avance au Service Vie Sociale au 02 51 77 86 96

Régime :

Suivez-vous un régime particulier :
 Oui (fournir certificat médical)
 Non

Le service s'adapte uniquement pour des repas sans sel et/ou sans sucre (cf. art 6 du règlement).

Transport :

Souhaitez-vous bénéficier du service de transport :
 Oui
 Non

Pièces à fournir :

- Avis d'imposition 2022 sur revenus 2021 reçu CCAS le :
- Certificat médical (si régime) reçu CCAS le :
- Dernier relevé CAF si vous percevez l'APL reçu CCAS le :

Portage de repas à domicile



Jours de fréquentation :

Lundi
 Mardi
 Mercredi
 Jeudi
 Vendredi
 Samedi
 Dimanche

Toute modification doit être signalée 48h à l'avance au Service Vie Sociale au 02 51 77 86 96

Repas du soir :

Souhaitez-vous prendre également le repas du soir (potage + dessert) :
 Oui
 Non

Type de portage :

Occasionnel
 Régulier

Régime :

Suivez-vous un régime particulier :
 Oui (fournir certificat médical)
 Non

Le service s'adapte uniquement pour des repas sans sel et/ou sans sucre

Photographie :

Nous vous informons que l'agent de la Mairie, en charge du portage de repas, photographie les bénéficiaires, ainsi que l'extérieur de leur logement. Cela lui permet de constituer un support visuel à destination de ses remplaçants, afin qu'ils se repèrent plus facilement. Ces photographies n'ont pas d'autre utilité, ne seront jamais communiquées et seront détruites si vous ne bénéficiez plus de ce service.

Je suis d'accord pour être photographié(e)
 Je ne suis pas d'accord

Pièces à fournir :

- Avis d'imposition 2022 sur revenus 2021 reçu CCAS le :
- Certificat médical avec durée de prescription reçu CCAS le :